

Monsieur Claude Wiseler

Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 15 juillet 2026

Concerne :

Projet de loi n°8535 portant modification:

**1° de la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement
abordable ;**

**2° de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage
d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil**

Monsieur le Président,

En application de l'article 48 du Règlement de la Chambre des Député·e·s, les Député·e·s
soussigné·e·s demandent que l'article 44 du projet de loi sous rubrique soit mis aux
voix séparément..

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

Signatures :


Meris Šehović


DJUNA BERNARD


Sam Tausan


Marc Baum


David Weyner